De l'Ain à l'Autre

Marche citoyenne

Avec les Amis de la Rivière d'Ain

De Pont-de-Poitte à Sirod
du 6 au 10 septembre 2023

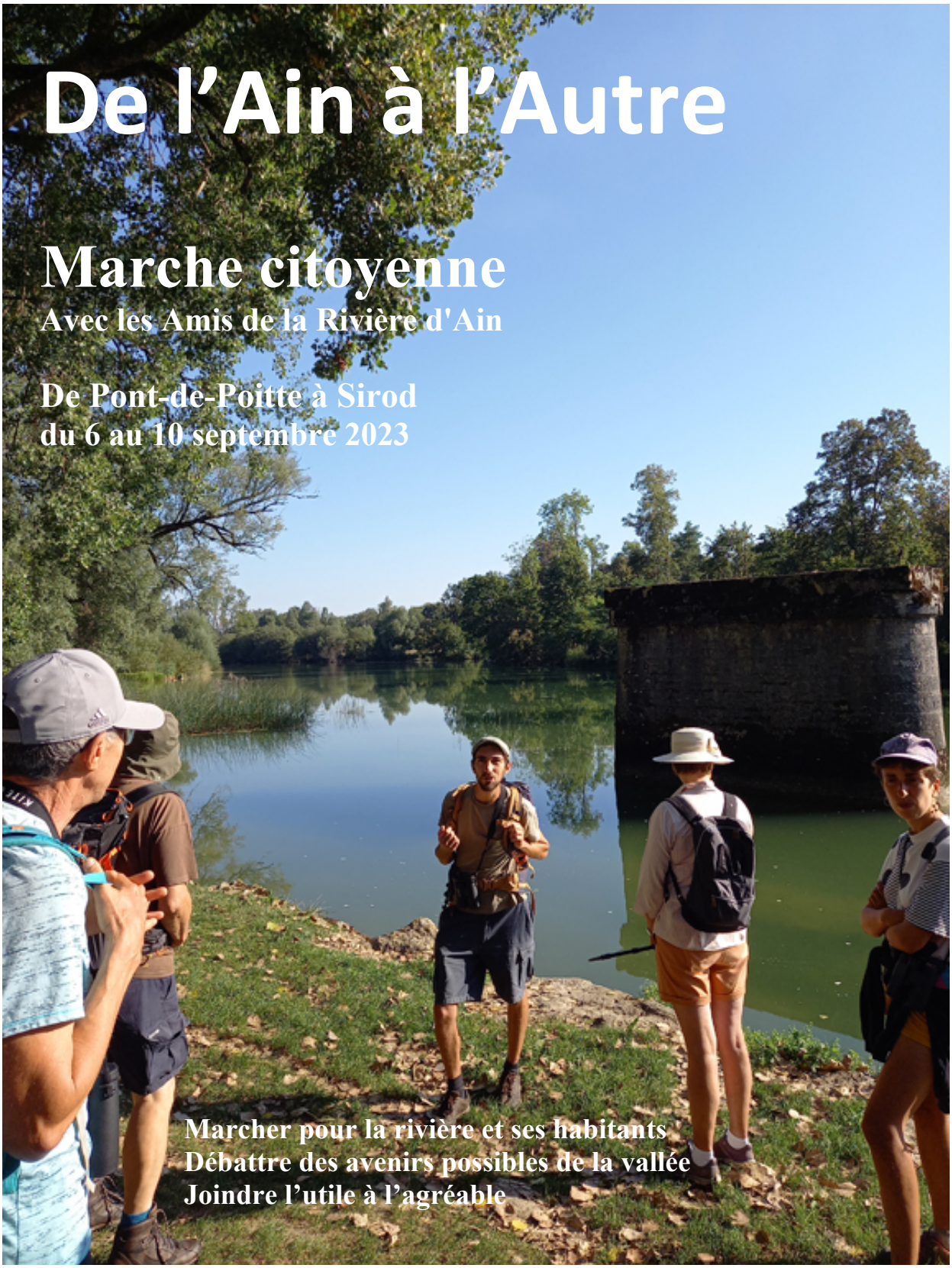

Marcher pour la rivière et ses habitants
Débattre des avenirs possibles de la vallée
Joindre l'utile à l'agréable

L’association des Amis de la rivière d’Ain (ARA) a été créée en 1991. L’ARA a vocation à mettre en garde contre l'érosion de la biodiversité et sur les risques de pollution ; à faire connaître la géologie, l’histoire, les paysages et les écosystèmes de cette magnifique rivière ; à développer les bonnes pratiques environnementales sur l'ensemble de son bassin versant.
L’ARA est partenaire des communes et des associations engagées sur la qualité du cadre de vie.

Elle a organisé du 6 au 10 septembre 2023 une marche citoyenne :

- *Pour découvrir des paysages, des pratiques, des projets et des acteurs soucieux des conditions de vie locale.*
- *Pour dénoncer les dégradations de l’environnement liées à la sur-fréquentation touristique.*
- *Pour que cesse la consommation excessive d’espaces naturels par l’étalement urbain.*
- *Pour que les activités économiques, artisanales, industrielles et agricoles, limitent leurs impacts sur la biodiversité et les paysages.*
- *Pour que les grands enjeux de la vallée d’Ain soient définis avec les citoyens.*

Cette marche était ponctuée de lectures de paysage et de soirées-débat. Elle a réuni 60 personnes. Elles ont été accueillies et informées des enjeux locaux par des acteurs passionnés et passionnants. L’ARA a réuni leurs contributions et synthétisé les remarques des marcheurs et marcheuses dans ce livret. Elle remercie tous les contributeurs pour leur mobilisation chaleureuse.

Soirée-débat inaugurale à Pont-de-Poitte
Mercredi 6 septembre :
: Energies renouvelables et paysages de la rivière d'Ain par Vincent DAMS, chargé de projets à Jura Nature Environnement (JNE).

J1 - Jeudi 7 septembre :
Marche de Pont-de-Poitte à Chatillon avec le regard naturaliste de Willy GUILLET, chargé de projets à JNE.

Pique-nique et lecture de paysage au barrage de Blye : Les enjeux de l'hydromorphologie, par Anne-Fleur DOREY, chargée de mission au Parc naturel régional du Haut-Jura.

Étape-lecture de paysage au belvédère de Chatillon : La combe d'Ain, par Mathilde VIBERT, paysagiste-conseil au Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement du Jura (CAUE39).

Arrivée-pot et veillée-débat au café associatif Le Baradis : Agriculture et tourisme alternatifs sont possibles, par Aline BILLOTTE, administratrice de Terre de Liens BFC.

J2 - Vendredi 8 septembre :
Marche de Fontenu à Crotenay avec le regard à la noix de l'ARA sur le lac de Chalain.

Étape-lecture de paysage au lavoir de Marigny : le site palafittique du lac de Chalain par Jean-luc MORDEFROID, directeur du musée archéologique de Lons-le-Saunier.

Pique-nique sorti du sac au Pont de Marigny.

Arrivée-lecture architecturale de l'EREA de Crotenay : une architecture contemporaine, par Florence CLÉMENT, architecte conseil au CAUE39.

Veillée-débat : La qualité de l'eau et des rivières, par Manon SILVANT, chargée de mission à SOS Loue Rivières comtoises et Nicolas GERMAIN, Président de APPMA de Crotenay.

Une marche citoyenne
De l'Ain à l'Autre

Tout un programme !

J3 - Samedi 9 septembre :
Marche de Crotenay au Mont Rivel.

Pique-nique et lecture de paysage au Barrage de l'Arquillon : La ripysilve, par Willy GUILLET.

Étape-lecture de paysage au Mont Rivel : le Grand Sauget et alentours, par Mathilde VIBERT.

Atelier participatif à la salle Dolto de Champagnole : Quel projet citoyen pour la vallée d'Ain ? Animé par le Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement du Haut-Jura (CPIE), à partir des questions tourisme, écologie et agriculture.

Journée annulée

J4 - Dimanche 10 septembre :
Marche de Syam à la Papèterie de Sirod.

Fête de l'Ain et l'Autre à la papèterie de Sirod.

Pique-nique avec la participation du groupe musical Les Soufflets de Bise.

Initiation ou découverte de la pratique de la pêche, organisée par Fabien MILLET de la Fédération de pêche du Jura.

Soirée Débat

Energies et paysages

par Vincent DAMS de Jura Nature Environnement

Quelles énergies pour la haute vallée d'Ain ?
Sur un mode très participatif, Vincent DAMS a demandé à la vingtaine de personnes présentes d'identifier ce que nous connaissons comme énergies. La salle en a identifié une quinzaine ! Hydraulique, éolien, solaire, bien sûr, mais aussi géothermie, méthanisation, force animale et humaine, biomasse, thermique, hydrogène, osmotique, hydrologique, incinération photovoltaïque et nucléaire. L'identification des éléments naturels nécessaires à chacune d'elles, de leur pérennité et du ratio de travail humain nécessaire pour la produire nous a permis de faire la différence entre le naturel et le renouvelable.

Quelques chiffres nous ont aussi permis d'évaluer l'impact environnemental et paysager qu'aurait la réduction ou l'abandon des énergies fossiles et du nucléaire notamment.

Nous avons convenu qu'il était nécessaire de consommer moins (chacun d'entre nous) et de changer de modèle économique (projet politique fort).

Questions

Pour s'engager dans cette aventure ambitieuse, Yvain, le chevalier de la crêpe, nous a interrogé sur la relation à faire entre une dépense (économique, environnementale, sociale) et la satisfaction d'un usage ? Il nous a semblé que cette question de base servait à chacun d'entre nous mais aussi au projet politique global.

Stanislas ZANKO, artiste du café Maudette de Blye, nous a proposé quelques pistes pour avancer vers un nouveau modèle de réduction des consommations énergétiques : favoriser le « mix » autant que possible, en diversifiant les sources d'énergie, en relocalisant les productions et en privilégiant les petits producteurs.

Les panneaux solaires, pourtant à fort rendement comparé aux panneaux photovoltaïques, et plus écologiques, ont été évoqués comme une solution pour se sevrer du tout électrique. Des efforts collectifs (collectivités et associations) pourraient être fournis (ex. : commande groupée de chauffe-eau, poste le plus cher pour ce type d'installation) pour permettre son développement comme il le devrait.

Du boulot de citoyens et un beau programme pour les élus !

D'ailleurs, les élus présents dans la salle nous ont dit que nous avions jusqu'au 4 octobre 2023 pour participer à l'enquête publique du projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) du Pays des Lacs qui aborde entre autres les orientations énergétiques du territoire (développement du photovoltaïque, etc.).

En parallèle, l'Etat a demandé aux collectivités de recenser les sites potentiels de production d'énergies renouvelables sur leur territoire ! Belle question qu'ils traitent seuls, sans recours à une ingénierie qu'ils ne peuvent pas payer ! Et sans citoyen mobilisable en urgence pour cette rentrée[1].

Concernant le photovoltaïque au sol, JNE travaille avec l'administration sur l'identification de filtres de qualité à appliquer pour sélectionner les sites proposés qui seront les plus appropriés au contexte environnemental.

Lors du pot qui a suivi on a donc pu s'interroger sur le coût de l'ingénierie (même la publique !) et sur l'absence de moyens affectés aux associations et organismes indépendants des pouvoirs locaux et départementaux comme JNE, les CPIE, le CAUE39 et le PNR pour travailler ensemble sur ces sujets, faire œuvre de pédagogie auprès des citoyens et accompagner les élus.

Pour conclure

- Faire chacun chez soi est dans les consciences et visibles dans les faits.
- Des centrales villageoises démarrent, mais lourdes à monter et souvent démunies.

Mais marcheuses et marcheurs ont aussi regretté :

- Que les échelles intercommunales, départementales et régionales se comportaient comme des éponges. C'est seulement sous la pression populaire (bien faible encore) qu'elles auront le courage de prendre la question du nouveau modèle à bras le corps et de proposer des projets stratégiques et clairs sur leurs territoires.
- Que l'Etat posait de bonnes questions aux élus, mais qu'il manquait cruellement son soutien économique et technique pour que de vraies démarches s'engagent et que cesse le bricolage d'« on fait c'qu'on peut ».

Pour en savoir Plus

https://www.jne.asso.fr/wp-content/medias/2023/06/Photovoltaique-10-idees-recues-contre-argumentees.pdf

[1] JNE a rencontré la sous-préfète de Lons-le-Saunier sur le sujet le 4 octobre 2023.

Refaire le lit de l'Ain En aval du barrage de Blye, Anne-Fleur DOREY a présenté ce qu'était la GEMAPI : *Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations*.

Cette compétence est gérée dans le Haut-Jura par le PNR depuis 2015, (sauf sur le secteur de Champagnole-Nozeroy).

Elle est financée par une taxe sur les propriétés foncières.

Le PNR aborde ainsi les problèmes de l'eau à partir de 4 axes principaux :

1. ***La continuité du transit des matières solides, liquides et vivantes ;***
2. ***La ressource en eau ;***
3. ***La morphologie des rivières ;***
4. ***La qualité de l'eau.***

Nous avons pu mesurer les impacts des activités humaines sur ces 4 axes en aval du barrage de Blye. Le blocage des matières solides fait l'objet d'une grande étude qui nous a été présentée.

En effet, le barrage stoppe le passage des sédiments. Ce blocage et la hauteur de chute contribuent à l'incision du lit de la rivière en aval. Tout comme le débit de l'Ain qui a été accéléré en aval par le redressement de méandres naturels afin d'augmenter la surface agricole disponible.

Tout cela impacte maintenant la ressource en eau potable. La nappe d'accompagnement de la rivière accueille 5 captages entre Blye et Pont-de-Poitte. Mais elle s'enfonce fortement, voire se vide, du fait de l'érosion lente des marnes argileuses attaquées par la rivière.

Pour corriger ces phénomènes, un projet long :
Anne-Fleur DOREY a présenté les réflexions en cours pour corriger ce phénomène et ralentir ses conséquences sur le milieu naturel et sur la ressource en eau.

Le projet engagé en 2017 est en cours de finalisation.
Il vise principalement :
- *à rétablir une circulation de charges solides,*
- *à corriger la chaîne de barrages responsables de ce blocage,*
- *à recharger en cailloux le fond de la rivière en aval de Blye,*
- *à traiter de la pollution liée à l'agriculture et à l'habitat.*

Délais et coûts :
Évalué à 4 M d'€, ce projet s'élabore en concertation avec de très nombreux acteurs publics et avec les gestionnaires de barrage[2].

L'avant-projet-sommaire (APS) sera communiqué (à la demande !) en fin d'année 2023.
Le début des travaux est envisagé pour 2026.
Les travaux devraient être achevés en 2030 car les périodes d'action dans la rivière sont limitées (août/octobre) par le respect du vivant qui s'attache à ce milieu naturel déjà bien fragilisé.

Questions

Devant ce planning, les marcheuses et les marcheurs se souviennent que la concession du barrage de Blye s'achèvera en 2032 et que son gestionnaire a fait l'objet d'un arrêté préfectoral de mise en demeure pour non-conformité (notamment sur le passage des matières solides en 2017 !) Cette mise en demeure est restée sans effet : pas de réaction du gestionnaire à son échéance en 2019, ni de condamnation par le Préfet.
Marcheuses et marcheurs s'interrogent donc sur l'implication et la responsabilité que peut avoir un gestionnaire extra-territorial (groupe suisse en l'occurrence) sur le respect du milieu naturel, sur l'alimentation en eau des populations locales et sur l'impact d'une pression de l'Etat français bien peu effective en réalité …. A suivre !

Pour conclure

Partager l'information et concerter avec les acteurs locaux et toutes parties intéressées : en dépit d'efforts louables du PNR, cet aspect des choses est hautement améliorable sur ce projet.

Se réapproprier la production d'énergie en lien avec une gestion des milieux naturels contrôlable par des acteurs locaux, a remis l'image des foncières et des coopératives dans toutes les têtes.

[2] JNE et l'ARA ne sont associés que pour information à cette démarche.

Lecture de paysage

Mathilde VIBERT
paysagiste-conseil
au CAUE39

La combe d'Ain, Un paysage à préserver Depuis le belvédère de Chatillon, Mathilde VIBERT l'a affirmé, Lire un paysage c'est décrire ce que l'on voit et ce que l'on ressent, mais c'est aussi comprendre son évolution.

La combe d'Ain est un paysage bien particulier des bords de l'Ain.

Sa forme topographique et son sous-sol sont hérités de la dernière époque glaciaire (le Wurm). Les langues glaciaires venues de la haute chaîne ont connu à cet endroit leur extension maximum. Elles ont empêché une partie de l''écoulement des eaux donnant naissance à un immense lac qui occupa pendant plus de 3000 ans la Combe d'Ain.

A la fonte des glaces, les eaux se sont écoulées. L'Ain et ses affluents se sont installés dans le fond abandonné du lac. Par érosion, ils ont créé le paysage que l'on connait aujourd'hui.

Questions

Marcheuses et marcheurs ont mieux compris le relief qu'ils venaient de fouler. Ils se sont interrogés sur le devenir de ce paysage et de sa végétation avec le réchauffement climatique, le manque d'eau et les attaques de ravageurs.

Ils et elles ont débattu des missions des paysagistes, De leur place dans la société. De la dimension artistique et créative de leurs missions. De la volonté politique de faire appel à eux pour des projets d'aménagement et de solliciter le CAUE pour ses conseils paysagers, indépendants de toute maitrise d'œuvre, qu'il donne aux élus et particuliers.

La lecture de paysage de Mathilde VIBERT sur le paysage de la combe d'Ain peut être consultée sur le site du CAUE39

Soirée Débat

Terre de liens
L'agriculture alternative

par Aline BILLOTTE, administratrice de Terre de liens (TDL).

Les personnes présentes ont été accueillies chaleureusement
par Janine LACOMBE et toute l'équipe du Baradis.
L'ARA a donné la parole à Aline BILLOTTE pour présenter les enjeux auxquels répond Terre de liens pour promouvoir une agriculture alternative.

Terre de Liens rassemble trois types de structures
ce qui lui permet d'avoir une gestion diversifiée :

- une fédération nationale composée d'associations régionales,
- une foncière collectant de l'épargne citoyenne pour acheter des fermes,
- une fondation qui recueille des dons ou des legs (capitaux ou fermes).

Son objectif est d'aider à l'installation
d'agriculteurs orientés vers l'agriculture biologique.

Aline BILLOTTE insiste sur le tournant que doit prendre l'agriculture dans un contexte de mutation induit par le changement climatique. Elle énonce les problèmes générés par : la financiarisation des acquisitions du foncier agricole, la puissance nouvelle des investisseurs internationaux, le coût du foncier en perpétuelle augmentation et un droit des sols bien peu impliqué dans la protection du foncier naturel et agricole.

Situation nationale et locale :
En 2022, à l'image des rapports de l'Abbé PIERRE sur le mal-logement, TDL publie un rapport alarmant sur l'état du foncier en France. Ce rapport pointe notamment le risque lié à l'augmentation de la taille des exploitations et à la diminution constante du nombre de paysans. Le modèle économique de l'agriculture se transforme : passant du paysan à l'entreprise agricole. Cette question est au cœur du rapport national 2023 qui s'intitule : **A qui profite la terre ?** Ce rapport pose la question de la place que prennent les grands investisseurs hors territoire local et hors agriculture, dans le marché foncier des terres agricoles.

Les questions de l'eau, du droit des sols, du coût foncier, des pratiques agricoles sont liées (un mix et de la complexité à prendre en compte encore) et celle de l'implication citoyenne pour faire pression sur les politiques publiques sont au cœur de l'action de TDL.

Des leviers d'actions existent :
Aline BILLOTTE, rassurante, nous présente quelques leviers pour agir, mais défend l'idée que c'est aux citoyens de se mobiliser :

- être eux-mêmes sensibilisés et comprendre le problème,
- porter leur demande auprès de leurs élus, en étant force de proposition.

Un défi pour une autre vallée : la Vallière
A propos de cette implication commune élus/citoyens, Aline nous présente le projet « Défi pour la Vallée de la Vallière » (DVV).

Il s'agit de reprendre les friches qui envahissent le paysage, en implantant une nouvelle agriculture et en mobilisant les propriétaires privés et les citoyens. Les communes mobilisent une ingénierie adaptée (TDL, JNE, Conservatoire des Espaces Naturels). Le projet est financé principalement par un appel à projets[3] de la Fondation Terre de Liens et Léa Nature. Il débute en octobre 2022.

> Première étape : recensement de l'évolution de l'enfrichement et identification des blocs fonciers encore mobilisables pour l'agriculture.
> 2° étape : pédagogie, communication et acquisitions.
> 3° phase : pose de clôtures, installation de l'éco-pâturage avec mise à disposition de troupeaux formés notamment de bêtes récupérées.

La revitalisation des vieux vergers est ainsi engagée. Elle bénéficie de l'aide des deux associations, celle des vergers de Perrigny et celle des cocotes pérrignoises.

Questions

Le débat s'engage sur l'enjeu de donner toute sa place au paysan pour qu'il vive sur son territoire, sur la nécessité de ne pas l'isoler, sur l'importance de lui permettre d'accéder au foncier et à un habitat abordable.

[3] *Ce type de financement est intéressant pour les communes (< 3000 habitants)*

En dégustant les bruchetta préparées par la maraîchère de Châtillon,
nous avons encore appris beaucoup de choses concernant :

Le Bail Rural Environnemental

qui permet de mettre en location des terres agricoles en ajoutant des clauses environnementales pour orienter les pratiques agricoles vers un modèle plus vertueux.

La SCI (société civile immobilière) et GFA (Groupement Foncier agricole)

adaptés à certaines situations, sur le bail emphytéotique capable de réguler les coûts fonciers sur 99 ans dans le domaine de l'habitat notamment,

Le règlement d'urbanisme (PLU / PLUI)

qui permet de lutter contre le logement inaccessible aux paysans en favorisant, sur certains sites à enjeux agricoles, de nouvelles formes d'habitat… (au lieu de les interdire systématiquement partout pour des raisons esthétiques !)

Pour conclure

Terre de Liens s'appuie sur une dynamique associative et citoyenne. Elle acquiert des terres agricoles, installe une nouvelle génération paysanne sur des fermes en agriculture biologique. Ces lieux recréent du lien paysans et citoyens, tout en favorisant la biodiversité et le respect des sols. Les moyens et les outils sont là.

Pourquoi faut-il encore tant d'énergie
pour les mettre en place localement ?

Pour en savoir

Plus

https://terredeliens.org/

https://ressources.terredeliens.org/:

https://terredeliens.org/bourgogne-franche-comt%C3%A9/
: https://ressources.terredeliens.org/les-ressources/etat-des-terres-agricoles-en-france

https://terredeliens.org/documents/686/RAPPORT_LA_PROPRIETE_DES_TERRES_AGRICOLES_EN_FRANCE.pdf

Sites palafittes à Chalain

Ils font partie d'un ensemble de 111 sites d'habitations lacustres préhistoriques présents aux abords de l'arc alpin. Ces sites, sont classés par l'UNESCO Patrimoine Mondial. Ils sont un riche témoignage des premières sociétés sédentarisées. L'histoire de leur découverte commence à Zurich en 1852. En 1858 à Clairvaux et en 1904 à Chalain avec la découverte d'une pirogue.

C'est à côté de l'ancien lavoir de Marigny que Jean-Luc MORDEFROID a fait une présentation du Néolithique et de l'âge du Bronze en faisant circuler documents et photos d'objets issus des fouilles menées à Chalain. C'est le milieu humide qui permet la conservation de vestiges exceptionnels, bois, outils, tissus et récoltes. Tant qu'ils sont privés d'oxygène et ennoyés, ces sites sont en conservation parfaite,

Pierre et Anne-Marie PETREQUIN, chercheurs CNRS, ont consacré une grande partie de leurs travaux aux villages lacustres de Clairvaux-les-Lacs et Chalain. L'architecture des maisons, l'organisation en village et leur situation en rive de lac, leur protection par palissades coté terre, et leur déplacement en fonction de l'épuisement des ressources terrestres ont fait partie de leurs études.

Pour en savoir
Plus

www.chalain.culture.fr

Greffier-Richard (A.) et Lourdaux-Jurietti (S.), Les villages de Chalain & Clairvaux, patrimoine de l'humanité, 2021

Petrequin (P. et A.-M.), Vivre au Néolithique. 3 000 ans avant notre ère, les villages néolithiques de Chalain et de Clairvaux-les-Lacs, 2008

Depuis cette année, le maintien permanent du niveau du lac à son niveau naturel (cote 488 m d'altitude) recrée des conditions optimales à la conservation des vestiges. Cette mesure, a été accompagnée par la fermeture du plus grand camping de Franche-Comté, (700 emplacements, soit l'équivalent de 3 à 5000 campeurs), afin de limiter la pollution et l'eutrophisation du lac.

Questions

Les marcheuses et marcheurs se sont interrogés sur l'absence de lieux de valorisation de ces vestiges exceptionnels dans le Jura !

Ils regrettent que l'espace archéologique de Clairvaux-les-Lacs soit fermé et que le projet d'un musée archéologique à Lons-le-Saunier ait été abandonné par la nouvelle équipe municipale.

NB : En 2022, l'ARA participait à un collectif qui demandait notamment une meilleure valorisation des fouilles archéologiques sur site et publiait, en début d'année 2023, dans le bulletin de l'ARA un article envisageant a réalisation, en lieu et place du camping départemental, du musée archéologique que la commune de Lons-le-Saunier refuse d'accueillir ! Paladru en France, Lodève et Neuchâtel en Suisse, sites palafittes disposent, chacun à leur échelle, de musées ouverts au public.

Pour conclure

Pourquoi le patrimoine jurassien est-il si peu valorisé ?

Il est pourtant un élément fort, avec l'environnement, du développement du tourisme dans le Jura.

À Chalain, les touristes vont pouvoir constater que le maintien permanent du niveau du lac à la cote hivernale et la fermeture du camping départemental participent à l'amélioration de la qualité de l'eau et protègent les vestiges néolithiques encore en place. Mais ils verront aussi que ce site reste encore aujourd'hui jonché de ses propres vestiges et incertain quant à son devenir !

Les marcheuses et les marcheurs ont déploré l'absence de projets visant à conjuguer nature et culture sur un des sites emblématiques de l'histoire du Jura. Ni site d'interprétation, ni sentier de découverte, pas d'aménagements paysagers en lieu et place du camping fermé ou en complément de la très inconfortable voie-vélo qui longe la route départementale.
Ils attendent de pouvoir débattre d'un projet de renaturation, de paysage et de mise en valeur de l'histoire du lac et de ses abords.

Culture/Nature/paysage encore un mix ou une complexité inabordable sans volonté politique forte.

Objectif culture

L'EREA de Crotenay est un établissement scolaire de niveau collège et lycée pour des élèves présentant des troubles cognitifs. Sa structure architecturale, son internat et son niveau d'encadrement très élevé contribuent à la vie communautaire des 80 élèves dont 60 sont internes.
Accueillis par Christophe DURBAN, directeur de l'EREA, les 15 marcheurs et marcheuses ont pu comprendre les enjeux pédagogiques, paysagers architecturaux et historiques, de ce site de moraine dont la première occupation connue est une nécropole burgonde.

L'établissement compte sur l'intérêt et espère la mobilisation des associations comme la nôtre pour soutenir la réhabilitation de l'amphithéâtre par diverses actions (communication, recherche de financement, courrier d'appui, etc…).

L'objectif poursuivi par l'établissement est de favoriser les activités culturelles et artistiques dans l'établissement lors des week-ends, des jours fériés et des vacances scolaires.

La fibule est une toute nouvelle association visant la valorisation du site et la restauration du théâtre de plein air a été créée quelques jours après notre visite. Nous avons été invités à la rejoindre par le directeur de l'EREA.

La présentation de l'EREA la Moraine par Florence CLEMENT CAUE39 peut être retrouvée sur le site internet du CAUE39.

Soirée Débat

Péchés capitaux dans nos rivières

par Manon SILVANT de SOS-Loue-et-Rivières-comtoises et Nicolas GERMAIN, Président de la Société de Pêche de Crotenay

Manon SILVANT a présenté à la vingtaine de marcheuses et marcheurs présents l'important travail réalisé par SOS LRC depuis 2010 tout en nous rappelant les atteintes environnementales constantes que subissent régulièrement nos rivières karstiques et qui génèrent une mortalité de poissons très inquiétante.

Les dysfonctionnements écologiques mis en évidence dans la Loue et les rivières comtoises sont identifiées par SOS LRC comme sept péchés capitaux !

7 péchés capitaux

1. Les excès d'azote et l'accroissement des teneurs en nitrates et phosphates dans les milieux aquatiques sont la conséquence de l'intensification des pratiques agricoles.

2. Les contaminations par des produits phytosanitaires, des biocides et des substances actives sont issues de médicaments vétérinaires.

3. Ces contaminations trouvent aussi leur origine au sein de la filière bois par le biais des traitements des grumes en forêt et en scierie, mais aussi dans les utilisations domestiques (insecticides en poudre ou aérosol, biocides, produits de traitement des bois d'oeuvre...).

4. La collecte et le traitement des eaux usées ne sont pas impliqués au premier chef dans les contaminations azotées. Mais ils présentent des marges de progression pour réduire leurs contributions aux apports de substances toxiques et de bouffées de phosphore dans les cours d'eau.

5. Une contamination par des concentrations parfois très élevées d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) lourds non solubles existe à l'échelle du bassin versant. C'est notamment le cas des particules fines (sédiments et matières en suspension).

6. La nature karstique du substratum et son positionnement en tête de bassin accroissent la vulnérabilité des cours d'eau. Les contaminants chimiques peuvent être transférés des sols vers les eaux et transportés très rapidement au sein des masses d'eau.

7. Les modifications physiques des cours d'eau et les altérations de la végétation de bordure, réduite et artificialisée, dégradent les habitats des poissons et des communautés vivant au fond et constituent des facteurs aggravants.

Pour en savoir

Plus

https://www.soslrc.com

Rivière vivante

Nicolas GERMAIN, Président de la Société de Pêche de Crotenay a décrit la rivière qu'il fréquente depuis son enfance.
Pour lui, les problèmes que rencontrent la rivière d'Ain ne sont pas liés uniquement à la surfréquentation touristique. L' insuffisance de traitement des eaux usées, qu'elles soient domestiques ou agricoles sont très impactantes sur la vie aquatique.

En conséquence, le tourisme-pêche a changé, il n'a plus sa dimension internationale qui faisait vivre de nombreux établissements hôteliers de proximité.

Nicolas GERMAIN ajoute que le mauvais traitement des effluents de toutes sortes (laiteries ; fromageries, élevages, industries et habitat) et l'absence de connaissance de l'incidence de nos pratiques (baignade, canoé-kayak …) sur un milieu vivant extrêmement fragile et silencieux deviennent problématiques pour sa survie. 2050 pourrait être l'année de la disparition de la truite fario de la rivière d'Ain !

Il nous demande de ne pas accepter la banalisation de la pollution des cours d'eau et nous invite à continuer d'agir pour aider les élus à développer de véritables politiques de l'environnement.

La question des modes d'action associatives fait l'objet des débats liés à ces deux interventions.

La fête est dans le pré

Mis en musique par Les soufflets de Bise
Participation de Fabien MILLET de la Fédération de la Pêche du Jura

Pique-nique et point citoyen

A l'issue de la marche du matin, pique-nique en musique au bord de la rivière d'Ain dans une ambiance très conviviale à l'image des quatre jours précédents.
Fabien MILLET, animateur à la Fédération de la Pêche du Jura, a su intéresser les personnes présentes au cycle biologique de la truite, aux conséquences du réchauffement climatique sur la rivière, à l'importance de la qualité de l'eau.
Avant de se quitter certains ont pu s'essayer à la technique de pêche à la mouche, en fouettant en rythme avec les musiciens !

Bilan et enjeux
de la marche citoyenne de l'Ain à l'Autre

Tous les éléments rassemblés lors de la marche citoyenne ont fait l'objet de débats ouverts lors du repas musical. Les marcheuses et les marcheurs ont tiré sur place un premier bilan de leur mobilisation et ils ont identifié quelques enjeux pour demain.

Une marche agréable

Temps radieux, paysages et rivière splendides,

Marcheuses et marcheurs sympathiques et curieux,

Convivialité des moments de partage en journée ou en soirée,

Intervenant-e-s engagé-e-s,

Accueil chaleureux lors de chaque étape.

Une marche utile

Apportant une multitude d'informations et d'échanges,

Offrant une grande variété d'approche : naturaliste, sociale, hydro-morphologique, archéologique, architecturale, poétique, politique, militante, …,

Eclairant les enjeux actuels autour de la rivière, des paysages et de ses occupants,

Permettant une prise de conscience de quelques problématiques stratégiques pour l'avenir de la vallée.

Avenirs possibles

1 Les actions

de sensibilisation à l'environnement entre les associations de diverses natures (JNE,SOS LRC, Le Baradis, TDL …) sont apparues comme autant de vecteurs de dynamisme, de découverte et de plaisir à proposer aux habitants de la vallée d'Ain.

2 L'accueil

et l'écoute que nous ont réservés les élus de la vallée d'Ain nous ont redonné de l'espoir sur les dynamiques susceptibles d'être portées à l'échelle du département, des communes, des communautés de communes et pour révéler et valoriser les atouts de cette vallée.

3 Et plus concrètement,

les actions auxquelles cette marche citoyenne nous a rendu attentif et auxquelles nous voulons contribuer en lien avec d'autres associations et avec les élus locaux sont :

La prise en compte de l'agriculture alternative dans les réflexions stratégiques et leurs traductions concrètes dans les démarches de planification, d'opération et de gestion que les collectivités territoriales peuvent mener[4].

La promotion d'espaces culturels adaptés à la combe d'Ain avec une approche archéologique autour de Chalain/Clairvaux-les-Lacs, une approche paysagère et environnementale centrée sur l'eau et ses paysages et une approche culturelle en valorisant les espaces architecturaux et les créations artistiques.

La valorisation d'une énergie diversifiée respectueuse des paysages, avec une attention particulière à porter sur la nouvelle dynamique à partager avec le prochain concessionnaire du barrage de Blye.

[4] Une contribution écrite de l'ARA à la concertation ouverte dans le cadre de l'élaboration du PLUi du Pays des Lacs a été remise au Président de la commission d'enquête publique le 3 octobre 2023. De nombreux adhérents de l'ARA ont participé au débat citoyen ouvert le 26 octobre 2023 dans le cadre de l'élaboration du plan climat de Terre d'Emeraude.

L'ARA remercie le Fonds pour le Développement de la vie associative (FDVA) qui a contribué au financement de cet événement.

L'ARA remercie les organismes, qui ont participé, par la prestation de leurs membres, à la qualité des différentes étapes de cette marche citoyenne.
Vincent DAMS, Willy GUILLET et Clémence DUROCHAT de JNE ;
Mathilde VIBERT, Florence CLEMENT et Caroline SAFFREY du CAUE39 ;
Anne-Fleur DOREY du PNR du Haut-Jura ;
Aline BILLOTTE de Terre de Liens,
Janine LACOMBE et toute l'équipe du Baradis ;
Jean-Luc MORDEFROID du Musée archéologique de Lons-le-Saunier ;
Christophe DURBAN et Olivier CACI de l'EREA la Moraine ;
Manon SILVANT de SOS Loue et Rivières Comtoises ;
Nicolas GERMAIN de l'AAPPMA de Crotenay ;
Tanguy GLANDUT du CPIE du Haut-Jura ;
Michel TROSSAT et tout le groupe de musiciens Les Soufflets de Bise ;
Fabien MILLET de la Fédération de pêche du Jura.

L'ARA remercie particulièrement les maires des communes qui ont accueilli les marcheur.euse.s à chaque étape, qui ont apporté leurs conseils et permis nos débats citoyens :
Christelle DEPARIS-VINCENT, Maire de Pont-de Poitte ;
Louis-Pierre MARESCHAL, Maire de Marigny ;
Olivier CAVALLIN, Maire de Crotenay ;
Guy SAILLARD, Maire de Champagnole ;
Monique VILLEMAGNE, Maire de Sirod.

Le Président de l'ARA, Philippe CADOR, remercie chaleureusement tous les administrateurs et adhérents qui ont apporté leur contribution à la richesse de cette manifestation, en définissant les sujets abordés à chaque étape et à chaque soirée, en organisant les navettes des marcheuses et des marcheurs entre les lieux de départ et d'arrivée journaliers, en accueillant chacun des intervenants, en organisant la fête conclusive de cette mobilisation citoyenne et en rédigeant ce livret de synthèse.

Marche de l’Ain à l’Autre

Septembre 2023

Livret de synthèse édité par l’ARA en janvier 2024

LES AMIS DE LA RIVIÈRE D’AIN